

SAFARIS KENYA

Prix/pers. : vols + safari (9j / 8n) en PENSION COMPLETE

Cheetah 9j/8n

Double
3^{ème} Adulte
Individuelle
Enfant 2 -12 ans
Ado 12 -17 ans
Supplément Bus privatif
(à diviser par nb de personnes)

	01.11 - 15.12	15.12 - 20.12	20.12 - 04.01	04.01 - 08.01	08.01 - 01.02 01.03 - 01.04	01.02 - 01.03
Double	3648	3771	3862	3802	3679	3691
3 ^{ème} Adulte	3411	3534	3616	3561	3438	3448
Individuelle	4164	4288	4346	4294	4171	4158
Enfant 2 -12 ans	2504	2597	2652	2615	2523	2530
Ado 12 -17 ans	3173	3296	3369	3321	3197	3206
Supplément Bus privatif (à diviser par nb de personnes)	755	755	937	937	937	937

Cheetah 9j/8n

Double
3^{ème} Adulte
Individuelle
Enfant 2 -12 ans
Ado 12 -17 ans
Supplément Bus privatif
(à diviser par nb de personnes)

	01.04 - 16.06	16.06 - 23.06	23.06 - 01.07	01.07 - 21.08	21.08 - 31.10
Double	3437	3590	3714	3842	3719
3 ^{ème} Adulte	3221	3359	3482	3598	3475
Individuelle	3575	3989	4112	4330	4207
Enfant 2 -12 ans	2378	2471	2563	2640	2547
Ado 12 -17 ans	3003	3127	3250	3353	3230
Supplément Bus privatif (à diviser par nb de personnes)	937	937	937	937	937

Supplément Départs du 21.12 / 23.12 / 06.04 : 157.- / adulte et 79.- / enfant (2 à 12 ans)

Supplément Départ du 28.12 : 104.- / adulte et 52.- / enfant (2 à 12 ans)

Prix/pers. : vols + safari (7j / 6n) en PENSION COMPLETE / Ajouter Extension balnéaire à Mombasa 2 nuits

Punda Milia 7j/6n

Double
3^{ème} Adulte
Individuelle
Enfant 2 -12 ans
Ado 12 -17 ans
Supplément Bus privatif
(à diviser par nb de personnes)

	01.11 - 15.12	15.12 - 20.12	20.12 - 04.01	04.01 - 08.01	08.01 - 01.02 01.03 - 01.04	01.02 - 01.03
Double	3213	3364	3563	3412	3261	3286
3 ^{ème} Adulte	3005	3155	3382	3247	3096	3118
Individuelle	3337	3487	4014	3729	3576	3593
Enfant 2 -12 ans	2338	2451	2570	2479	2366	2382
Ado 12 -17 ans	2849	2999	3201	3081	2931	2950
Supplément Bus privatif (à diviser par nb de personnes)	755	755	794	794	794	794

Punda Milia 7j/6n

Double
3^{ème} Adulte
Individuelle
Enfant 2 -12 ans
Ado 12 -17 ans
Supplément Bus privatif
(à diviser par nb de personnes)

	01.04 - 16.06	16.06 - 23.06	23.06 - 01.07	01.07 - 21.08	21.08 - 31.10
Double	3152	3192	3343	3477	3326
3 ^{ème} Adulte	2997	3033	3184	3305	3154
Individuelle	3221	3333	3483	3847	3696
Enfant 2 -12 ans	2301	2325	2438	2518	2405
Ado 12 -17 ans	2842	2875	3025	3133	2983
Supplément Bus privatif (à diviser par nb de personnes)	794	794	794	794	794

Supplément Départs du 21.12 / 28.12 : 104.- / adulte et 52.- / enfant (2 à 12 ans)

Supplément Départs du 23.12 / 06.04 : 157.- / adulte et 79.- / enfant (2 à 12 ans)

Tous nos safaris sont francophones et garantis à partir de 2 personnes.

Si le nombre de nuitées en extension balnéaire est supérieur au nombre indiqué ou si le safari est privatif, il y a un supplément de 48.- / personne (Base Double)

Vol de ligne **KLM/KQ** Aller NAIROBI / Retour MOMBASA (via Amsterdam) en T classe, vols d'apport en L classe

Excepté Safari Cheetah (Aller / Retour NAIROBI)

Supplément aérien B.S par trajet : 21.08 – 14.12 + 08.01 – 22.06 : « Q » 65.- sur Nairobi et 95.- sur Mombasa

Supplément aérien H.S par trajet : 15.12 – 07.01 + 23.06 – 20.08 : « Q » 65.- sur Nairobi et 125.- sur Mombasa

Taxes aéroport incluses (base Chf 500.- sous réserve de modification)

Non inclus : Assurance annulation & rapatriement : Chf 55.-

Prix Bébé B.S : 634.- / H.S : 652.-

Prix/pers. : vols + safari (4j / 3n) en PENSION COMPLETE / Ajouter Extension balnéaire à Mombasa 5 nuits

Masai Mara 4j/3n

Double
3^{ème} Adulte
Individuelle
Enfant 2 -12 ans
Ado 12 -17 ans
Supplément Bus privatif
(à diviser par nb de personnes)

01.11 - 15.12	15.12 - 20.12	20.12 - 04.01	04.01 - 08.01	08.01 - 01.04
2480	2631	2670	2639	2488
2335	2485	2488	2462	2311
2549	2700	2873	2783	2633
1863	1976	1999	1981	1868
2257	2407	2488	2462	2311
312	312	390	390	390

Masai Mara 4j/3n

Double
3^{ème} Adulte
Individuelle
Enfant 2 -12 ans
Ado 12 -17 ans
Supplément Bus privatif
(à diviser par nb de personnes)

01.04 - 16.06	16.06 - 23.06	23.06 - 01.07	01.07 - 21.08	21.08 - 31.10
2480	2473	2623	2662	2512
2306	2385	2536	2571	2420
2549	2542	2657	2865	2715
1863	1859	2007	1995	1882
2306	2299	2450	2481	2331
390	390	390	390	390

Supplément Départs du 23.12 / 30.12 / 06.04 : 104.- / adulte et 52.- / enfant (2 à 12 ans)

Tous nos safaris sont francophones et garantis à partir de 2 personnes.

Si le nombre de nuitées en extension balnéaire est supérieur au nombre indiqué ou si le safari est privatif, il y a un supplément de 48.- / personne (Base Double)

Vol de ligne KLM/KQ Aller NAIROBI / Retour MOMBASA (via Amsterdam) en T classe, vols d'apport en L classe
Excepté Safari Cheetah (Aller / Retour NAIROBI)

Supplément aérien B.S par trajet : 21.08 – 14.12 + 08.01 – 22.06 : « Q » 65.- sur Nairobi et 95.- sur Mombasa
Supplément aérien H.S par trajet : 15.12 – 07.01 + 23.06 – 20.08 : « Q » 65.- sur Nairobi et 125.- sur Mombasa

Taxes aéroport incluses (base Chf 500.- sous réserve de modification)

Non inclus : Assurance annulation & rapatriement : Chf 55.-

Prix Bébé B.S : 634.- / H.S : 652.-

BALNEAIRE A MOMBASA

Hôtel Diani Reef Beach Resort & Spa 4*

Double, vue jardin
Double, vue mer
Individuelle, vue jardin
Individuelle, vue mer
Enf. 2-5 ans avec 2 adt
Enf. 5-12 ans avec 2 adt vue jardin
Enf. 5-12 ans avec 1 adt vue jardin
Enf. 5-12 ans avec 2 adt vue mer
Enf. 5-12 ans avec 1 adt vue mer

Prix/pers. : vols + transferts + hôtel 8 nuits en DEMI-PENSION

01.11 - 15.12		15.12 - 23.12		23.12 - 08.01		08.01 - 01.04		01.04 - 23.06	
1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup
2705	125	2884	125	3867	248	2669	120	2534	103
2790	135	2970	135	4053	271	2790	135	2591	110
3343	192	4249	283	5502	440	3727	240	2758	119
3528	215	2624	80	5887	488	3827	253	3072	158
1421	/	1556	/	1556	/	1421	/	1421	/
1935	62	2054	62	2546	124	1971	60	1849	52
2234	100	2368	100	3155	198	2205	96	2097	83
1963	68	2097	68	2639	135	1963	68	1863	55
2302	108	2437	108	3303	217	2302	108	2143	88

Chambre Deluxe vue mer sur demande

320

Supplément Pension complète

Hôtel Diani Reef Beach Resort & Spa 4*

Double, vue jardin
Double, vue mer
Individuelle, vue jardin
Individuelle, vue mer
Enf. 2-5 ans avec 2 adt
Enf. 5-12 ans avec 2 adt vue jardin
Enf. 5-12 ans avec 1 adt vue jardin
Enf. 5-12 ans avec 2 adt vue mer
Enf. 5-12 ans avec 1 adt vue mer

23.06 - 16.07		16.07 - 21.08		21.08 - 01.09		01.09 - 31.10	
1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup
2713	103	3098	151	2919	151	2776	134
2770	110	3240	169	3061	169	2862	144
2938	119	3907	240	3727	240	3457	207
3251	158	4220	280	4041	280	3642	230
1556	/	1556	/	1421	/	1421	/
1969	52	2161	76	2042	76	1970	67
2232	83	2539	121	2405	121	2291	107
1998	55	2233	85	2098	85	1998	72
2277	88	2653	135	2519	135	2359	115

Chambre Deluxe vue mer sur demande

320

Supplément Pension complète

Suppl. Dîner de Noël : 178.- /adulte et 89.- / enfant

Suppl. Dîner de Nouvel-An : 223.- /adulte et 111.- / enfant

Suppl. Jour de Noël : 178.- /adulte et 89.- / enfant

Suppl. Pâques : 142.- /adulte et 71.- / enfant

Hôtel Travellers Beach & Club 4***Prix/pers. : vols + transferts + hôtel 8 nuits en DEMI-PENSION**

01.11 - 15.12		15.12 - 08.01		08.01 - 16.04 21.08 - 01.09		16.04 - 23.06 01.09 - 31.10		23.06 - 01.07		01.07 - 21.08	
1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup
2491	98	3027	142	2548	105	2342	79	2521	79	2728	105
2248	69	2684	102	2291	75	2142	56	2321	56	2485	75
2979	147	3693	214	3058	157	2751	118	2931	118	3237	157
1813	49	2126	71	1842	53	1738	40	1873	40	2307	53
2063	78	2482	114	2108	84	1943	63	2078	63	2559	84
320											

Double, standard

3^{ème} Adulte, standard

Individuelle, standard

Enfant 2-12 ans avec 2 adultes

Enfant 2-12 ans avec 1 adulte

Supplément ALL INCLUSIVE**Suppléments de Fin d'année INCLUS****Hôtel Jacaranda Indian Ocean Beach Club 4* Sup****Prix/pers. : vols + transferts + hôtel 8 nuits en DEMI-PENSION**

01.11 - 15.12		15.12 - 24.12		24.12 - 08.01 16.07 - 21.08		08.01 - 01.04	
1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup
2103	49	2283	49	2668	98	2488	98
2218	64	2397	64	2814	116	2634	116
2016	40	2195	40	2507	79	2328	79
2099	51	2278	51	2549	85	2474	98
2319	64	2499	64	3056	134	2876	134
2481	85	2660	85	3326	168	3147	168
1619	25	1754	25	1946	49	1812	49
1676	32	1811	32	2019	58	1885	58
1698	35	1833	35	2102	68	1968	68
1778	45	1913	45	2204	81	2070	81
184							

Double, standard

Double, vue mer

3^{ème} Adulte, standard3^{ème} Adulte, vue mer

Individuelle, standard

Individuelle, vue mer

Enf. 2-12 ans avec 2 adt

Enf. 2-12 ans avec 2 adt vue mer

Enf. 2-12 ans en ch. séparée

Enf. 2-12 ans ch. séparée vue mer

Supplément Pension complète

Suppléments de Fin d'année - du 24 Décembre 2011 au 2 Janvier 2012 : 26.- / personne**Hôtel Jacaranda Indian Ocean Beach Club 4* Sup**

01.04 - 23.06		23.06 - 16.07		21.08 - 01.09		01.09 - 31.10	
1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup
2140	54	2319	54	2488	98	2447	92
2254	68	2434	68	2634	116	2577	109
2031	42	2211	42	2328	79	2286	74
2135	55	2315	55	2370	85	2390	87
2413	76	2592	76	2876	134	2824	128
2527	90	2707	90	3147	168	100	162
1637	27	1772	27	1812	49	1791	46
1695	34	1829	34	1885	58	1856	54
1724	38	1858	38	1968	68	1939	65
1804	48	1938	48	2070	81	2030	76
184							

Double, standard

Double, vue mer

3^{ème} Adulte, standard3^{ème} Adulte, vue mer

Individuelle, standard

Individuelle, vue mer

Enf. 2-12 ans avec 2 adt

Enf. 2-12 ans avec 2 adt vue mer

Enf. 2-12 ans en ch. séparée

Enf. 2-12 ans ch. séparée vue mer

Supplément Pension complète

Suppléments de Fin d'année - du 24 Décembre 2011 au 2 Janvier 2012 : 26.- / personneVol de ligne **KLM/KQ** sur MOMBASA (via Amsterdam et Nairobi) en T classe, vols d'apport en L classe**Supplément aérien B.S par trajet : 21.08 – 14.12 + 08.01 – 22.06 : « Q » 95.-****Supplément aérien H.S par trajet : 15.12 – 07.01 + 23.06 – 20.08 : « Q » 125.-****Taxes aéroport incluses** (base Chf 525.- sous réserve de modification)**Non inclus : Assurance annulation & rapatriement : Chf 55.-****Prix Bébé B.S : 634.- / H.S : 652.-**

SAFARI TANZANIE

Prix/pers. : vols + safari (6j / 5n) en PENSION COMPLETE / Ajouter Extension balnéaire à Zanzibar 3 nuits

TOPI ZANZIBAR 6j/5n

Double
3^{ème} Adulte
Individuelle
Enfant 2 -12 ans
Ado 12 -17 ans
Supplément Bus privatif
(à diviser par nb de personnes)

	01.11 - 15.11	15.12 - 22.12	22.12 - 08.01 23.06 - 21.08
Double	3827	4008	4200
3 ^{ème} Adulte	3630	3810	3982
Individuelle	4067	4248	4469
Enfant 2 -12 ans	2791	2927	3043
Ado 12 -17 ans	3432	3613	3766
Supplément Bus privatif (à diviser par nb de personnes)	820		

TOPI ZANZIBAR 6j/5n

Double
3^{ème} Adulte
Individuelle
Enfant 2 -12 ans
Ado 12 -17 ans
Supplément Bus privatif
(à diviser par nb de personnes)

	08.01 - 01.03 01.06 - 23.06 21.08 - 31.10	01.03 - 01.04	01.04 - 01.06
Double	4019	3830	3395
3 ^{ème} Adulte	3801	3632	3240
Individuelle	4288	4069	3395
Enfant 2 -12 ans	2907	2794	2532
Ado 12 -17 ans	3585	3434	3087
Supplément Bus privatif (à diviser par nb de personnes)	820		

Tous nos safaris sont francophones et garantis à partir de 2 personnes.

Si le nombre de nuitées en extension balnéaire est supérieur au nombre indiqué ou si le safari est privatif, il y a un supplément de 36.- / personne (Base Double)

BALNEAIRE A ZANZIBAR

Hôtel Blue Bay Beach Resort & Spa 5*

Double, vue jardin
Double, supérieure vue mer
3^{ème} Adulte, vue jardin
3^{ème} Adulte, supérieure vue mer
Individuelle, vue jardin
Individuelle, supérieure vue mer
Enf. 2-12 ans avec 2 adt, vue jardin
Enf. 2-12 ans avec 2 adt, supérieure
Enf. 2-12 ans ch. séparée, vue jardin
Enf. 2-12 ans ch. séparée, supérieure

Prix/pers. : vols + transferts + hôtel 8 nuits en DEMI-PENSION

01.11 - 15.12		15.12 - 22.12		22.12 - 08.01		08.01 - 01.04		01.04 - 11.06	
1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup
2763	152	2948	152	3906	272	2847	163	2305	95
3024	185	3209	185	4146	302	3055	189	2451	113
2396	109	2581	109	3539	229	2563	130	2105	73
2688	146	2873	146	3737	254	2740	152	2282	95
3304	211	3488	211	4561	345	3428	226	2377	95
3616	250	3801	250	4811	376	3699	260	2523	113
1922	76	2061	76	2540	136	1964	81	1693	48
2052	92	2191	92	2659	151	2068	94	1766	57
2227	114	2365	114	3084	204	2289	122	1883	71
2422	139	2560	139	3263	226	2445	142	1992	85
Chambre Club 24 (plus intime avec vue mer) et Junior Suite sur demande									
264									

Supplément Pension complète

Supplément Noël: 72.- / personne

Supplément Pâques: 39.- / personne

Hôtel Blue Bay Beach Resort & Spa 5*

Double, vue jardin
Double, supérieure vue mer
3^{ème} Adulte, vue jardin
3^{ème} Adulte, supérieure vue mer
Individuelle, vue jardin
Individuelle, supérieure vue mer
Enf. 2-12 ans avec 2 adt, vue jardin
Enf. 2-12 ans avec 2 adt, supérieure
Enf. 2-12 ans ch. séparée, vue jardin
Enf. 2-12 ans ch. séparée, supérieure

11.06 - 23.06		23.06 - 26.07		26.07 - 21.08		21.08 - 29.08		29.08 - 31.10	
1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup	1sem.	Nuit sup
2722	147	2907	147	3354	203	3170	203	2888	168
2951	176	3136	176	3625	237	3440	237	3149	200
2448	116	2633	116	3039	167	2854	167	2563	130
2625	138	2810	138	3268	195	3083	195	2802	160
3252	204	3436	204	3967	271	3782	271	3491	234
1901	74	3728	241	4290	311	4105	311	3824	276
1901	74	2040	78	2264	102	2125	102	1984	84
2016	88	2154	88	2399	118	2260	118	2115	100
2195	110	2334	110	2679	152	2531	152	2320	126
2367	132	2506	132	2873	178	2734	178	2515	150
Chambre Club 24 (plus intime avec vue mer) et Junior Suite sur demande									
264									

Supplément Pension complète

Supplément Noël: 72.- / personne

Supplément Pâques: 39.- / personne

Prix/pers. : vols + transferts + hôtel 8 nuits en DEMI - PENSION

Hôtel Ocean Paradise Resort 4*

01.11 - 16.11 08.01 - 01.03 01.09 - 31.10		16.11 - 15.12 01.03 - 01.04		15.12 - 08.01 23.06 - 01.08	
1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup
2639	137	2503	120	2823	137
2334	102	2240	90	2519	102
2929	164	2804	148	3114	164
1573	33	1573	33	1712	33
1993	82	1912	72	2131	82
2078	96	1983	84	2217	96
Junior Suite et Chambre Supérieure sur demande					
192					
96					
880					

Double, standard vue jardin

3^{ème} Adulte, standard vue jardin

Individuelle, standard vue jardin

Enfant 2-12 ans avec 2 adultes

Enfant 2-12 ans avec 1 adulte

Enfant 2-12 ans, ch. séparée

Supplément Pension complète adulte

Supplément Pension complète enfant

Supplément vue mer

Supplément Noël: 87.- / personne

Supplément Pâques: 43.- / personne

Hôtel Ocean Paradise Resort 4*

01.04 - 23.06		01.08 - 21.08		21.08 - 01.09	
1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup	1 sem.	Nuit sup
2233	86	2959	154	2774	154
2032	64	2623	115	2438	115
2304	86	3280	185	3095	185
1573	33	1712	33	1573	33
1749	52	2213	92	2074	92
1794	60	2312	107	2173	107
Junior Suite et Chambre Supérieure sur demande					
192					
96					
880					

Double, standard vue jardin

3^{ème} Adulte, standard vue jardin

Individuelle, standard vue jardin

Enfant 2-12 ans avec 2 adultes

Enfant 2-12 ans avec 1 adulte

Enfant 2-12 ans, ch. séparée

Supplément Pension complète adulte

Supplément Pension complète enfant

Supplément vue mer

Supplément Noël: 87.- / personne

Supplément Pâques: 43.- / personne

Prix/pers. : vols + transferts + hôtel 8 nuits en ALL INCLUSIVE

Hôtel Mapezi Beach Club 4*

ALL INCLUSIVE

01.11 - 15.12 26.08 - 31.10		15.12 - 23.12		23.12 - 08.01		08.01 - 16.04	
1 sem.	Nuit Sup	1 sem.	Nuit Sup	1 sem.	Nuit Sup	1 sem.	Nuit Sup
2706	145	2891	145	3906	272	2826	160
2334	102	2519	102	3230	190	2418	112
3304	211	3488	211	4956	394	3475	232
1893	73	2032	73	2540	136	1953	80
2266	116	2404	116	3216	218	2361	128
115							
344							

Double

3^{ème} Adulte

Individuelle

Enfant 2-12 ans avec 2 adultes

Enfant 2-12 ans avec 1 adulte

Suppl. chambre supérieure

Suppl. ch «Deluxe Beach Front»

Suppléments de Fin d'année INCLUS

Hôtel Mapezi Beach Club 4*

ALL INCLUSIVE

16.04 - 23.06		23.06 - 01.07		01.07 - 24.07		24.07 - 26.08	
1 sem.	Nuit Sup	1 sem.	Nuit Sup	1 sem.	Nuit Sup	1 sem.	Nuit Sup
2566	128	2751	128	2891	145	2706	145
2236	89	2421	89	2519	102	2334	102
3095	185	3280	185	3488	211	3304	211
1823	64	1962	64	2032	73	1893	73
2153	102	2292	102	2404	116	2266	116
115							
344							

Double

3^{ème} Adulte

Individuelle

Enfant 2-12 ans avec 2 adultes

Enfant 2-12 ans avec 1 adulte

Suppl. chambre supérieure

Suppl. ch «Deluxe Beach Front»

Suppléments de Fin d'année INCLUS

Vol de ligne KLM/KQ sur Dar Es Salam (via Amsterdam) en T classe, vols d'apport en L classe

+ vol intérieur Dar Es Salam – Zanzibar A/R en U classe

Excepté Safari Topi Zanzibar (Aller Kilimandjaro / Retour Dar Es Salam + Vol intérieur Zanzibar - Dar Es Salam)

Supplément aérien B.S par trajet : 21.08 – 14.12 + 08.01 – 22.06 : « Q » 95.- sur Dar Es Salam et 90.- sur Kilimandjaro

Supplément aérien H.S par trajet : 15.12 – 07.01 + 23.06 – 20.08 : « Q » 95.- sur Dar Es Salam et 140.- sur Kilimandjaro

Taxes aéroport incluses (base Chf 515.-sur le safari et 530.- sur le balnéaire, sous réserve de modification)

Non inclus : Assurance annulation & rapatriement : Chf 55.-

Prix Bébé B.S : 613.- / H.S : 632.-

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONTRAT DE VOYAGE

Nous vous remercions de vous intéresser à un voyage **Univair Voyages**. L'acceptation sans réserve de votre inscription, effectuée par écrit, par téléphone ou en personne, équivaut à la conclusion d'un contrat entre vous et **Univair Voyages** (ci-après désignée par **UV**). Nous vous recommandons donc d'étudier soigneusement les conditions générales de contrat et de voyage ci-dessous.

1. Objet des présentes Conditions Générales de contrat et de voyage

1.1 Les présentes conditions générales de contrat et de voyage régissent les rapports juridiques entre vous-même et **UV** et concernent les arrangements de voyages organisés par **UV** ou d'autres prestations proposées par **UV**.

1.2 Les présentes conditions générales de contrat de voyage ne s'appliquent pas aux voyages et prestations suivants: Tous les «arrangements vol seul» (notamment les billets d'avion à tarif public IATA) obtenus par l'entremise de **UV** sont régis par les conditions générales de contrat et de voyage des compagnies aériennes concernées. Si votre bureau de réservation vous procure des arrangements de voyage ou des prestations d'autres organisateurs ou prestataires de service, ces prestations sont régies par les Conditions générales de contrat et voyage des partenaires concernés. Dans de tels cas, **UV** n'est pas partie au contrat et vous ne pouvez donc pas non plus vous prévaloir des présentes Conditions générales de contrat et de voyage.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 **Prix.** Les prix des arrangements de voyage figurent dans les prospectus/listes de prix **UV** applicables à la date de départ prévue. Sauf indication divergente les prix forfaitaires de nos arrangements sont calculés par personne en francs suisses, le logement étant prévu en chambre double.

Si le séjour se déroule à cheval sur 2 saisons tarifaires différentes, le prix de l'hébergement sera calculé au prorata des nuitées effectuées sur chaque période.

Dans le cadre d'un **arrangement terrestre**, nous percevons des frais de dossier de **Fr. 60.-** par personne, mais de **Fr. 120.-** au maximum par commande

Dans le cadre du programme **THALASSO**, les forfaits accompagnants non curistes sont valables sur la base d'un curiste minimum par chambre. Ils ne peuvent être utilisés pour des séjours balnéaires uniquement.

Pour les modifications de prix, prière de se référer au point 5.

2.2 **Acomptes.** Lors de l'acceptation sans réserve de votre réservation par le bureau de réservation, un acompte de 20 % par personne doit être versé immédiatement. Si le bureau de réservation ne dispose pas des acomptes dans les délais impartis, **UV** peut refuser de fournir les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le chiffre 4.2 SS.

2.3 **Paiement du solde.** Le bureau de réservation doit disposer du solde du prix du voyage au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue. Si le paiement n'intervient pas en temps voulu, **UV** peut refuser de fournir les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le chiffre 4.2 SS. Sauf convention contraire, les documents de voyage sont remis ou envoyés dès réception de la totalité du montant de la facture.

2.4 **Réservation à court terme.** Si vous réservez votre voyage moins de 21 jours avant le départ prévu, la totalité du montant de facture est due immédiatement.

3. Vous modifiez votre inscription, votre programme de voyage ou vous êtes dans l'impossibilité d'entreprendre le voyage (annulation)

3.1 **Généralités.** Si vous décommandez (annulez) un voyage ou désirez modifier votre réservation, vous devez en faire part à votre bureau de réservation, soit personnellement, soit par courrier recommandé. Les documents du voyage déjà reçus doivent être retournés par la même occasion au bureau de réservation.

3.2 **Frais de dossier** ainsi que frais de l'assurance l'annulation. En cas d'annulation, de modification ou de cessation de votre voyage, nous percevons des frais de dossier de **Fr. 60.-** par personne, mais de **Fr. 120.-** au maximum par commande. Ces frais de dossier ainsi que les frais de l'assurance de frais d'annulation sont dus dans tous les cas et ne sont pas couverts par une éventuelle assurance.

3.3 **Frais d'annulation.** Si vous renoncez au voyage moins de 30 jours avant la date du départ ou si vous changez de réservation dans ce délai, vous devez payer, en plus des frais de dossier et des frais d'assurance des frais d'annulation (chiffre 4.2), les frais d'annulation suivants:

Arrangement sans vol

30-22 jours avant le départ: 20% du prix

21- 8 jours avant le départ: 50% du prix

7- 2 jours avant le départ: 75% du prix

1 jour avant le départ et non présentation : 100% du prix du voyage

Arrangement avec vol

30-22 jours avant le départ: 30% du prix

21- 14 jours avant le départ: 50% du prix

13 – 8 jours avant le départ : 75 % du prix

7 jours avant le départ et jusqu'au départ, ou non présentation : 100% du prix

Haute saison et voyages spéciaux : des conditions d'annulation particulières peuvent être appliquées à certaines périodes ou pour certains types de voyages. La mention en est faite sur le prospectus concerné.

La date de référence pour le calcul de la date d'annulation ou de modification est la **date de réception** de votre notification par le bureau de réservation; les notifications reçues un samedi, dimanche ou jour férié sont réputées reçues le premier jour ouvrable subséquent.

3.4 **Assurance de frais d'annulation.** Dans certains cas, les frais d'annulation sont couverts par une assurance annulation, pour autant qu'une telle assurance ait été conclue lors de la réservation où que vous possédiez une couverture personnelle. Les prestations dépendent de la police d'assurance concernée. Si vous n'avez pas encore conclu d'assurance de frais d'annulation, nous vous conseillons d'en conclure une auprès de votre bureau de réservation.

4. Modifications apportées aux prospectus, aux prix, aux transports

4.1 **Modifications intervenant avant la conclusion du contrat.** **UV** se réserve expressément le droit de modifier - avant la conclusion du contrat - les indications figurant dans les prospectus et sur les listes de prix. Si tel devait être le cas, le bureau de réservation vous renseigne avant la conclusion du contrat sur les modifications intervenues.

4.2 **Modifications des prix après la conclusion du contrat.** Dans des cas exceptionnels, il se peut que les prix convenus doivent être majorés. Les éventuelles augmentations de prix peuvent résulter

a) de la modification ultérieure du coût de transport (y compris les suppléments sur le prix du carburant)

b) de l'introduction ou de l'augmentation de taxes ou redevances officielles (par ex. taxes aéroportuaires, taxes d'atterrissage, taxes d'embarquement et de débarquement, etc.)

c) de modification des taux de change

d) d'augmentations de prix décrétées par l'état (TVA, par exemple)

Si le coût des prestations de voyage augmente, l'augmentation peut être répercutée. Le prix du voyage est donc majoré en conséquence. **UV** répercutera l'augmentation de prix au plus tard 22 jours avant le début du voyage. Si l'augmentation de prix dépasse les dix pour cent, il vous est loisible d'exercer les droits figurant au chiffre 4.4.

4.3 Modification du programme ou changements en matière de transports après la conclusion du contrat, mais avant le début du voyage.

Dans votre intérêt également, **UV** se réserve le droit de modifier le programme du voyage ou certaines des prestations prévues (par ex. logement, type ou mode de transport, moyen de transport, compagnie aérienne, horaires de vol, etc.) si des conditions imprévisibles ou inévitables l'exigent. **UV** fera tout son possible en vue de vous proposer, en remplacement, des prestations équivalentes. **UV** vous informe dans les meilleurs délais sur de telles modifications ainsi que sur leur effet au niveau du prix.

4.4 **Vos droits en cas d'augmentation du prix du voyage,** de modification du programme ou de modification en matière de transports après la conclusion du contrat. Si la modification du programme ou la modification de certaines des prestations convenues entraîne une modification déterminante d'un point essentiel du contrat ou si l'augmentation de prix est supérieure à dix pour cent, vous avez les droits suivants:

a) vous pouvez accepter la modification du contrat

b) vous pouvez, dans les cinq jours qui suivent la notification des modifications, nous informer par écrit que vous résiliez le contrat et alors nous vous rembourserons les montants déjà versés.

c) vous pouvez enfin nous informer par écrit dans les cinq jours qui suivent la réception de notre notification que vous voulez participer au voyage de remplacement équivalent que nous vous proposons.

Nous nous efforçons de vous soumettre une proposition dans ce sens. Si le voyage de remplacement est plus économique, la différence vous sera remboursée. Si le voyage de remplacement est plus cher, vous ne payez que le prix initialement convenu. Si vous ne nous communiquez aucune décision relative aux lettres b) et c) ci-dessus, cela signifie que vous êtes d'accord avec l'augmentation du prix, la modification du programme ou la modification de certaines des prestations convenues (le délai de cinq jours est réputé respecté si votre communication est remise à la poste au cours du cinquième jour.)

5. Annulation du voyage par Univair Voyages

5.1 **Annulation pour raisons vous incombant.** **UV** est en droit d'annuler le voyage si vous lui en donnez un motif valable par vos actes ou omissions. Dans ce cas, **UV** vous remboursera les montants déjà payés, à l'exclusion de tout autre prétention de votre part. Sont toutefois réservés les frais d'annulation conformément au chiffre 4.2 SS. et d'autres prétentions à dommages et intérêts.

5.2 **Nombre minimum de participants.** **UV** détermine pour tous ses voyages un nombre minimum de participants, qui peut varier selon les cas. Si le nombre d'inscriptions requis n'est pas atteint, **ST** est en droit d'annuler le voyage au plus tard 22 jours avant la date de départ prévue. Vos droits sont régis par le chiffre 5.4, à l'exclusion de toute autre prétention.

5.3 **Force majeure, grèves.** En cas de force majeure (par ex. lors de catastrophes naturelles, épidémies, troubles, etc.), de disposition prises par les autorités ou de grève, **UV** peut être amenée à annuler le voyage. Dans un tel cas, **UV** vous informe dans les meilleurs délais. Si le voyage est annulé, **UV** s'efforce de vous proposer un voyage de remplacement équivalent. Si vous décidez de participer au voyage de remplacement proposé, le montant déjà payé par vous est imputé au coût du voyage de remplacement, une éventuelle différence de prix vous étant remboursée. Si vous décidez de ne pas participer au voyage de remplacement, **UV** vous rembourse les montants déjà payés, à l'exclusion de toute autre prétention. (Pour la manière de procéder, veuillez vous référer au chiffre 4.4.)

5.5 **Dédommagements des faux frais.** Si le voyage doit être annulé pour manque de voyageurs (chiffre 6.2) et si vous ne participez pas à un voyage de remplacement, **UV** vous verse un dédommagement pour vos faux frais de **Fr. 60.-** par personne, ce montant ne pouvant cependant dépasser **Fr. 120.-** au maximum par commande. Ce dédommagement peut ne pas être versé dans le cas de certains programmes spéciaux, tels que voyages liés à des manifestations théâtrales, musicales, sportives ou associatives, voyages de groupe ou de foire ad hoc organisés à votre demande.

6. Modifications du programme, défaut de prestations en cours de voyage

6.1 Si une modification de programme touchant une partie déterminante du voyage convenu devait être décidée en cours de voyage, **UV** vous rembourse une éventuelle différence entre le prix du voyage convenu et celui des prestations fournies.

6.2 Si une partie déterminante du voyage convenu n'est pas fournie ou si, pour des raisons importantes, vous refusez les modifications de programme prévues pour éviter le défaut de parties déterminantes du voyage, le guide/l'hôtesse **UV**, la représentation **UV** sur place ou le prestataire de service vous assiste dans l'organisation de votre voyage de retour. **UV** vous rembourse la différence entre le prix du voyage versé et celui des prestations déjà fournies. Tout autre prétention à dommages et intérêts est régie par le chiffre 10.

7. Vous commencez le voyage, mais ne pouvez l'achever

Si vous devez, pour quelque raison que soit, interrompre votre voyage, vous ne pouvez prétendre au remboursement du prix de votre arrangement de voyage. Les prestations éventuellement non perçues peuvent être remboursées pour autant qu'elles ne soient pas facturées à **UV**. Si l'interruption intervient pour cause d'urgence (maladie ou accident de votre part, maladie grave ou décès d'un proche), le guide **UV**, la représentation **UV** sur place ou le prestataire de service vous assiste dans la mesure du possible dans l'organisation de votre voyage de retour. Veuillez aussi noter dans ce contexte la possibilité de conclure une assurance dite de rapatriement, non comprise dans le prix de l'arrangement. Votre bureau de réservation se fera un plaisir de vous renseigner.

8. Vous avez une réclamation à faire

8.1 Réclamations et demandes de réparation. Si le voyage ne correspond pas aux accords contractuels ou si vous subissez un dommage, **vous êtes en tenus d'en informer sans délai le guide/l'hôtesse UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service concerné et de demander réparation gratuite, sur place.**

9.2 Le guide/l'hôtesse UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service feront de leur mieux pour vous assurer réparation en temps voulu pendant la durée du séjour. Si aucune réparation n'est fournie en temps voulu pendant la durée du voyage, si la réparation n'est pas possible ou si elle est insuffisante, **il vous faut demander la confirmation écrite de votre réclamation ou du dommage ainsi que du manque de réparation par le guide/l'hôtesse UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service.** Le guide/l'hôtesse UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service sont tenus d'établir un rapport écrit des circonstances et de votre réclamation. Il ne leur est toutefois pas loisible de reconnaître une quelconque prétention à dommage et intérêts.

8.3 Réparation personnelle. Si aucune réparation n'est fournie en temps voulu pendant la durée du voyage et pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un défaut mineur, vous êtes en droit d'assurer vous-même réparation. Sur présentation des justificatifs et dans le cadre du voyage initialement convenu (catégorie d'hôtel, moyen de transport, etc.), UV vous rembourse les coûts encourus, à la condition toutefois que vous ayez présenté votre réclamation et demandé une confirmation écrite (cf. chiffre 8.1 et 8.2). Le montant de la réparation est régi par le chiffre 9.

8.4 Comment faire valoir vos prétentions face à UV. Si vous voulez faire valoir des réclamations, des remboursements ou des prétentions à dommages et intérêts face à UV, vous devez soumettre vos réclamations par écrit à UV dans les **trente jours** qui suivent votre retour.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable. Vous devez joindre à votre réclamation la confirmation du guide/de l'hôtesse UV, de la représentation UV sur place ou du prestataire de service et d'éventuelles preuves.

8.5 Nous attirons expressément votre attention sur le fait que UV ne saurait en aucune façon être tenue responsable des prospectus d'hôtels et autres publications; sa responsabilité est strictement limitée au contenu du catalogue UV.

Les services et offres des hôtels sont susceptibles d'évolution et de modification après la réalisation de nos brochures et ne sont pas systématiquement disponibles en toutes saisons.

Nous vous invitons à demander confirmation dès éléments déterminants pour vous, avant votre réservation.

D'autre part, nous vous recommandons de prendre connaissance et contester si besoin vos notes d'hôtels, sur place. Après votre retour, il sera impossible d'intervenir à ce sujet.

8.6 Classification des hôtels : les classifications sont données selon les normes locales. Pour certaines destinations, elles sont basées sur l'infrastructure uniquement. Le service ainsi que la qualité de la cuisine n'entrent pas en considération et peuvent, par conséquent, différer des normes européennes.

9. Responsabilité de UV

9.1 Généralités. UV vous rembourse la valeur des prestations convenues, mais non ou mal fournies ou alors vos dépenses supplémentaires pour autant que le guide/l'hôtesse UV, la représentation UV sur place ou le prestataire de service n'aient pas été en mesure de fournir une prestation de remplacement équivalente. Pour le montant des prétentions, veuillez vous reporter au chiffre 10.2.4

9.2 Limitations de la responsabilité, exclusions de la responsabilité

9.2.1 Conventions internationales. Dans la mesure où des conventions internationales prévoient des limitations de la responsabilité lors de dommages dus à la non exécution ou à l'exécution imparfaite (en cas de retards, par ex.), UV est en droit de les invoquer et de limiter sa responsabilité conformément à ces conventions. Des conventions internationales prévoyant des limitations de la responsabilité conformément existent notamment dans le domaine des transports (par ex. en ce qui concerne les transports aériens, la navigation en haute mer et les transports ferroviaires). UV ne saurait être tenu responsable de la perte ou du retard de bagages ou des dommages subis par ces derniers.

Le transport aérien est régi par la Convention de Varsovie dont les principaux extraits figurent sur les billets d'avion.

En cas de retard ou de changement de la part des entreprises de transport, quelle qu'en soit la raison, nous dégageons toute responsabilité pour les dommages subis tels que correspondance loupée, perte de salaire, frais hôteliers ou de repas. Les passagers sont tenus de contacter directement la compagnie concernée pour faire valoir leurs droits éventuels.

9.2.2 Exclusions de la responsabilité. La responsabilité de UV n'est engagée si la non exécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable à une ou plusieurs des causes ci-dessous:

a) à des manquements de votre part avant ou pendant le voyage

b) à des manquements imprévisibles ou inévitables d'un tiers non impliqué dans la fourniture de la prestation contractuelle

c) à des retards

d) à des cas de force majeure ou à des événements que UV, le courtier ou le prestataire de service ne pouvait ni prévoir ni éviter malgré la diligence requise. Dans les cas susmentionnés, la responsabilité de UV n'est pas engagée.

9.2.3 Dommages corporels; accidents et maladies. La responsabilité de UV est engagée dans le cas de dommages corporels, décès, blessures ou maladies consécutifs à la non exécution ou l'exécution imparfaite du contrat, pour autant que les dommages soient dus à UV ou à ses prestataires de service. Les dispositions des conventions internationales sont réservées (chiffre 10.2.1).

9.2.4 Dommages matériels ou pécuniaires. Dans le cas de dommages matériels et pécuniaires découlant de la non exécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de UV est limitée au maximum au double du prix du voyage, à moins que le dommage ne résulte d'une action intentionnelle ou d'une négligence grave. Les dispositions des conventions internationales relatives aux limites de responsabilité inférieures sont réservées.

9.3 Manifestations pendant le voyage. En plus du programme de voyage convenu, il peut être possible en cours de voyage de réserver des manifestations et excursions impliquant certains risques (par ex. randonnées à grande altitude, chaleur particulière, exigences physiques). Il vous incombe donc d'assumer la responsabilité d'une éventuelle participation de votre part. Les présentes Conditions générales de contrat et de voyage s'appliquent aux manifestations et excursions organisées par UV. En l'occurrence, UV n'est cependant pas votre partenaire contractuel et il ne vous est donc pas loisible d'invoquer les présentes Conditions générales de contrat et de voyage si les manifestations et excursions sont organisées par des tiers et si le guide/l'hôtesse UV ou la représentation locales de UV sont contents de vous les proposer.

10. Prescriptions en matière d'entrée sur le territoire, de visa et de santé

10.1 La publication concernant le voyage fait état de prescriptions en matière d'entrée sur le territoire et de passeport. Ces indications concernent les ressortissants suisses et européens. Les ressortissants d'autres états se renseignent auprès de leur bureau de réservation ou du consulat concerné sur les dispositions les concernant.

10.2 L'établissement ou la prolongation de documents de voyage, de même que l'obtention de visas, etc. est de votre responsabilité. Si un document de voyage fait défaut ou arrive en retard et si de ce fait vous devez renoncer au voyage, les dispositions relatives à l'annulation sont applicables.

10.3 Les voyageurs sont personnellement responsables du respect des prescriptions en matière d'entrée sur le territoire, de santé et de devises. Veuillez donc vous assurer avant le départ de disposer de tous les documents nécessaires.

Pour plus d'informations : www.dfae.admin.ch ou www.safetravel.ch/scr

10.4 UV attire votre attention sur le fait qu'en cas de refus d'entrée sur le territoire, les coûts du voyage de retour vous incombent. Par ailleurs, UV attire expressément votre attention sur les conséquences juridiques de l'importation illégale de marchandises et autres.

11. Confirmation des billets d'avion

Lors des voyages non accompagnés, vous êtes responsables de la confirmation éventuelle du vol de retour. Les indications nécessaires figurent dans vos documents de voyage. Si vous omettez de confirmer le retour, cela peut entraîner la perte du droit au transport; d'éventuels coûts supplémentaires seraient alors à votre charge.

12. Médiateur/Ombudsman

12.1 Avant d'engager une action en justice, vous devriez vous adresser à l'ombudsman/médiateur indépendant de la branche des voyages. L'ombudsman/médiateur s'efforce de trouver une solution équilibrée et équitable à tous les problèmes vous opposant à UV ou à l'agence de voyage où vous avez réservé le voyage.

12.2 L'adresse de l'ombudsman/médiateur est la suivante: Ombudsman /Médiateur de la Fédération suisse des agences de voyages, case postale 383,8034 Zurich

13. Prescription. Quel que soit leur motif, les prétentions en dommages et intérêts contre UV sont prescrites après un an. Le délai de prescription commence le jour suivant la fin du voyage réservé.

14. Droit applicable et for

14.1 Les relations entre vous et UV sont régies par la loi suisse.

14.2 Toute plainte contre UV doit être déposée à Genève exclusivement.

Genève, octobre 2011

Univair Voyages
1201 Genève

